

## FICHE LOCATION DE MATÉRIEL ROLLER HOCKEY

### LE LOCATAIRE / UTILISATEUR

NOM ..... PRÉNOM .....

DATE DE NAISSANCE ..... VILLE DE NAISSANCE .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

TEL ..... MAIL .....

RESPONSABLE LÉGAL (si personne mineure) .....

.....

### MATÉRIEL LOUÉ

- 1 Kit Hockey Jeunesse** composé de : casque avec grille de protection, coudières, gants, jambière, gaine et sac de transport. Caution = 250 €
- 1 Kit Hockey Découverte Senior** composé de : casque avec grille de protection, coudières, gants, jambière, gaine et sac de transport. Caution = 300 €

### MONTANT DE LA LOCATION & CAUTION

- 15 € par mois. Voici l'échéancier :**
  - 15 € Octobre 2020       15 € Novembre 2020       15 € Décembre 2020
  - 15 € Janvier 2021       15 € Février 2021       15 € Mars 2021
  - 15 € Avril 2021       15 € Mai 2021       15 € Juin 2021
- 250 € de caution pour le Kit Hockey Jeunesse**
- 300 € de caution pour le Kit Hockey Découverte Senior**

### DATE DÉBUT LOCATION / DATE DE FIN DE LOCATION

Date de début de la location : .....

Date de fin de location (restitution du matériel ou achat) : .....

## CONVENTION DE LOCATION DE MATÉRIEL ROLLER HOCKEY

D'une part :

ASPTT Meuse Grand Sud (BLDMGS) / Section Roller

Représentée par le responsable de section : M. Loisy Jean-Philippe

Et d'autre part :

Nom et prénom du locataire / utilisateur : .....

Il a été convenu ce qui suit :

### OBJET

L'objet de la présente convention est de régir les conditions de location de matériel appartenant à la Section Roller de l'ASPTT BLD Meuse Grand Sud.

### MATÉRIEL LOUÉ

La Section Roller de l'ASPTT BLD Meuse Grand Sud met à la disposition du locataire son matériel, suivant les modalités précisées dans les articles de cette convention. (Cocher la case correspondante au matériel loué)

- 1 Kit Hockey Jeunesse** composé de : casque avec grille de protection, coudières, gants, jambière, gaine et sac de transport. Montant de la caution = 250 €
- 1 Kit Hockey Découverte Senior** composé de : casque avec grille de protection, coudières, gants, jambière, gaine et sac de transport. Montant de la caution = 300 €

### MODALITÉ DE LOCATION

Pour chaque location, le locataire doit fournir les pièces suivantes :

- La fiche de location dûment complétée.
- La convention de location de matériel datée et signée.
- Le prix de location choisi suivant l'échéancier indiqué dans la Fiche de location et la convention de location.
- Une caution de : ..... € par chèque à l'ordre de ASPTT BAR LE DUC MEUSE GRAND SUD.

### DURÉE ET MONTANT DE LA LOCATION

Le locataire a la possibilité de choisir sa durée de location.

Pour cela, il devra cocher les mois correspondant à l'échéancier suivant :

- |                                            |                                             |                                             |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 15 € Octobre 2020 | <input type="checkbox"/> 15 € Novembre 2020 | <input type="checkbox"/> 15 € Décembre 2020 |
| <input type="checkbox"/> 15 € Janvier 2021 | <input type="checkbox"/> 15 € Février 2021  | <input type="checkbox"/> 15 € Mars 2021     |
| <input type="checkbox"/> 15 € Avril 2021   | <input type="checkbox"/> 15 € Mai 2021      | <input type="checkbox"/> 15 € Juin 2021     |

Le montant de la location sera établi en fonction des choix indiqués ci-dessus

Soit un montant total de ..... €

Réglé par :  Chèque  Espèce

### DATES DE LOCATION

Date de début de la location : .....

Date de fin de location (restitution du matériel ou achat) : .....

### OPTION D'ACHAT

Le locataire peut à tout moment acheter le matériel en location.

Pour cela il devra se rapprocher des responsables de la section roller afin d'évaluer le montant de cet achat.

### RESPONSABILITÉ

La Section Roller de l'ASPTT BLDMGS ne peut être tenue pour responsable en cas d'utilisation dangereuse, frauduleuse ou illicite du matériel loué.

La Section Roller de l'ASPTT BLDMGS se réserve le droit de procéder à la vérification du matériel en présence du locataire pour s'assurer de son bon état. En cas de détérioration du matériel ou non-respect de la date de retour, la caution pourra ne pas être restituée, en partie ou en totalité. Le locataire s'engage à restituer le matériel en l'état à La Section Roller de l'ASPTT BLD Meuse Grand Sud qui procèdera à sa réparation.

Pendant la location, le locataire garde le matériel et peut le ramener à son domicile.

En cas de perte ou de vol, le locataire est tenu d'avertir immédiatement l'association et de fournir les déclarations attestant de l'événement. Le remboursement du matériel est à la charge du locataire.

Fait à Behonne, le .....

Responsable Section Roller / ASPTT

(signature)

Le loueur

(signature)